

CONSEIL MUNICIPAL DE TAUVES
SEANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 20h30, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

Présents : SERRE Christophe, VERGNOL Christophe, SERRE Léa, DAUPHIN Bernard, BOYER Marie-Noëlle, HUGUET Brigitte, FALGOUX Jean-Louis, HOMMEAU Virginia, BOURGEOIS Hugo, PIALOUX Manon, GOICHOT Daniel, SAURAT Sylvie, ESPINOUBE Sandrine

Excusés : GIAT Laurent pouvoir à SERRE Léa ; DESPREZ Céline pouvoir à VERGNOL Christophe

Secrétaire de séance : VERGNOL Christophe

Date de convocation : 2 avril 2026

Approbation du PV de la réunion du 22 janvier 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Approbation du PV de la réunion du 20 mars 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité avec les précisions suivantes :
« Le montant des indemnités des élus sont pour le Maire : 1 210,43€ avant impôt, pour les Adjoints : 344,74€, pour les conseillers délégués : 255,88€ »*

Informations du Maire des décisions dans le cadre de ses délégations

- Les arrêtés de délégations aux 4 adjoints et 2 conseillers délégués ont été signés le 21 mars
- Situation locative : depuis le 1^{er} janvier, 3 logements se sont libérés, dont un, suite à un décès. L'appartement n°4 maison Boutin est reloué au 1^{er} avril ainsi que l'appartement n°1 au-dessus de la médiathèque au 1^{er} juillet
- Prolongation arrêts de travail, prolongation remplacement cantine et ménage... jusqu'en mai
- Fin CDD saisonnier de remplacement, relance appel à candidature pour 7 mois 15 avril au 15 novembre

1 – ADIT (Agence Départementale pour l'Ingénierie Territoriale)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'ADIT pour la signature d'un avenant, dans le cadre de la convention relative à l'instruction du droit des sols, dont l'objectif est principalement de formaliser et d'actualiser certaines pratiques déjà en place notamment la possibilité d'instruire les autorisations de travaux, un ajustement rédactionnel relatif aux modalités de facturation, la prise en compte des évolutions liées à la dématérialisation des procédures et la conformité à la réglementation RGPD....

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'avenant à la convention ADS,
- autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Daniel GOICHOT demande les tarifs et demande si ce sont les particuliers qui règlent la participation. Le Maire donne les tarifs par acte d'urbanisme et précise que c'est la Commune qui paye cette prestation. C'est une sécurité de confier l'instruction des dossiers d'urbanisme à une agence compétente.

2 – Commissions municipales : désignation des membres

Le Maire indique que dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, suite à la création des commissions et à la fixation du nombre de membres par délibération le 20 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation des membres des commissions municipales.

• Commission d'appel d'offres - CAO

Président : Christophe SERRE, Maire

Membres titulaires : Christophe VERGNOL, Laurent GIAT, Daniel GOICHOT

Membres suppléants respectifs : Léa SERRE, Jean-Louis FALGOUX, Sylvie SAURAT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de constituer comme indiqué la commission d'appel d'offres.

• Centre communal d'action sociale – CCAS

Il est formé au minimum de neuf membres, le Maire Président de droit du CCAS ainsi que quatre membres élus par le Conseil Municipal et quatre membres nommés par arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, désigne comme membres élus en plus du Maire :

Marie-Noëlle BOYER

Virginia HOMMEAU

Brigitte HUGUET

Sylvie SAURAT

Les commissions sont les mêmes mais les sujets sont redéployés en lien avec les délégations aux adjoints.

1^{er} Adjoint Christophe VERGNOL : affaires générales, délégations sur tous les sujets dont budget, investissements ;

2^{ème} Adjointe Léa SERRE : enfance, jeunesse, entretien du bourg et suivi des services techniques ;

3^{ème} Adjoint Laurent GIAT : villages, voirie, agriculture, eau, station épuration ;

4^{ème} Adjointe Céline DESPREZ : associations, commerces, animations, école.

Et pour les Conseillers délégués :

Marie-Noëlle BOYER : action sociale, cimetière ;

Bernard DAUPHIN : bâtiments, énergie, environnement.

Commission n°1 TERRITOIRE : villages, voirie, agriculture, eau, station épuration, assainissement individuel et collectif, ...

Le Maire, Laurent GIAT (Coordonnateur), Brigitte HUGUET, Bernard DAUPHIN, Sylvie SAURAT

Commission n°2 VIE LOCALE ET ECOLE : école, affaires scolaires et périscolaires, associations, commerces et marché, animations, vie locale, culture

Le Maire, Céline DESPREZ (Coordonnateur), Virginia HOMMEAU, Marie-Noëlle BOYER, Sandrine ESPINOUE

Commission n°3 SERVICES ET BOURG : enfance-jeunesse, sport, entretien du bourg, fleurissement, services à la population, services publics, services de santé

Le Maire, Léa SERRE (Coordonnateur), Marie-Noëlle BOYER, Hugo BOURGEOIS, Daniel GOICHOT

Commission n°4 DEVELOPPEMENT ET FINANCES : finances, ressources humaines, urbanisme, la Croix-Haute, grands projets

Le Maire, Christophe VERGNOL (Coordonnateur), Jean-Louis FALGOUX, Manon PIALOUX, Sandrine ESPINOUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la composition de ces 4 commissions.

• **Autres commissions à l'échelle communale**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de constituer comme suit ces commissions :

-**Conseil d'école** : Christophe SERRE ou Céline DESPREZ

-**Commission la Bascule** (3 membres) : Christophe VERGNOL, Léa SERRE, Sandrine ESPINOUE

-**Commission cimetièrre** : le Maire, Marie-Noëlle BOYER, Bernard DAUPHIN, Virginia HOMMEAU, Daniel GOICHOT

-**Commission scolaire supra communale** : commission Vie Locale et Ecole, les Maires de Avèze et Singles et les représentants délégués des parents d'élèves

3 – Désignations organismes extérieurs

• **CNAS - Comité National d'Action Sociale**

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent au CNAS, auquel la Commune est adhérente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

Marie-Noëlle BOYER, déléguée du Conseil Municipal ;

Marie-Laure CHARBONNEL, déléguée des agents

• **TERRITOIRE D'ENERGIE 63**

Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Considérant que la commune est adhérente à Territoire d'Énergie Puy-De-Dôme (TE63), à minima pour la compétence obligatoire,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du syndicat, la commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Énergie de Rochefort Montagne

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

Christophe SERRE, délégué titulaire ;

Hugo BOURGEOIS, délégué suppléant.

• **CLIC – Ambassadeur de la forme**

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué au CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

Brigitte HUGUET, déléguée titulaire

Virginia HOMMEAU, suppléante

• **RBA**

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué à RBA, Radio Bort Artense.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

Bernard DAUPHIN, titulaire

Hugo BOURGEOIS, suppléant

• ***SIAEP Burande Mortagne***

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner deux délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Burande Mortagne, auquel la Commune est adhérente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :
Christophe VERGNOL et Hugo BOURGEOIS, titulaires

• ***Communes Forestières***

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'association des communes forestières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :
Bernard DAUPHIN, titulaire
Daniel GOICHOT, suppléant

• ***AGEDI***

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Tauves au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

Manon PIALOUX, titulaire
Jean-Louis FALGOUX, suppléant

• ***Correspondant défense***

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :
Christophe VERGNOL

• ***Correspondant incendie et secours***

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :
Laurent GIAT

• ***AMRF – Elu Rural Relais de l'Egalité***

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un élu relais.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :
Sandrine ESPINOUE

4 – Finances

4.1 – Désignation de l'élu qui doit présider l'assemblée pour le vote du CFU

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président et le Maire a obligation de quitter la salle lors du vote des CFU. Monsieur le Maire propose donc d'élire en tant que Président, le doyen de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-accepte de nommer Bernard DAUPHIN, doyen de l'assemblée en tant que Président.

4.2 – Vote du compte financier unique (CFU) 2025 – Budget principal et budgets annexes

Christophe SERRE et Christophe VERGNOL présentent et expliquent les tableaux du compte financier unique 2025.

En Annexe : note explicative du CFU 2025

Après avoir entendu la présentation des Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2025 des budgets PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, PARC D'ACTIVITES LA CROIX HAUTE.

Christophe SERRE, Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Résultat du budget principal

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	118 672,25	0,00	118 672,25	0,00
Opérations exercice	976 602,89	1 124 777,92	576 563,36	527 549,79	1 553 166,25	1 652 327,71
Total	976 602,89	1 124 777,92	695 235,61	527 549,79	1 671 838,50	1 652 327,71
Résultat de clôture		148 175,03	167 685,82		-19 510,79	
Restes à réaliser	0,00	0,00	450 353,60	333 433,00	450 353,60	333 433,00
Total cumulé	0,00	148 175,03	618 039,42	333 433,00	430 842,81	333 433,00
Résultat définitif		148 175,03	284 606,42		-136 431,39	

Le Conseil Municipal présidé par Bernard DAUPHIN, Président désigné pour le vote du CFU, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Christophe SERRE, Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du budget assainissement

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	9 575,08	0,00	9 575,08	0,00
Opérations exercice	67 181,19	68 352,83	40 561,55	42 470,52	107 742,74	110 823,35
Total	67 181,19	68 352,83	50 136,63	42 470,52	117 317,82	110 823,35
Résultat de clôture		1 171,64	7 666,11		6 494,47	
Restes à réaliser	0,00	0,00	6 162,47	0,00	6 162,47	0,00
Total cumulé	0,00	1 171,64	13 828,58	0,00	332,00	0,00
Résultat définitif		1 171,64	13 828,58		12 656,94	

Le Conseil Municipal présidé par Bernard DAUPHIN, Président désigné pour le vote du CFU, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Christophe SERRE, Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du budget Parc d'activités la Croix Haute

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 189,00	0,00	0,00	0,00	3 189,00	0,00
Opérations exercice	5 050,00	80 396,20	30 566,20	0,00	35 616,20	80 396,20
Total	8 239,00	80 396,20	30 566,20	0,00	38 805,20	80 396,20
Résultat de clôture		72 157,20	30 566,20			41 591,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	72 157,20	30 566,20	0,00	0,00	41 591,00
Résultat définitif		72 157,20	30 566,20			41 591,00

Le Conseil Municipal présidé par Bernard DAUPHIN, Président désigné pour le vote du CFU, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Christophe SERRE, Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire regagne la séance et remercie l'assemblée de ce vote unanime.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de préparation du budget aura lieu le samedi 18 avril et le vote du budget aura lieu le vendredi 24 avril. Il est proposé d'ouvrir la commission du 18 avril à l'ensemble du conseil.

Daniel GOICHOT estime que l'entretien du matériel communal n'est pas ou mal assuré par les agents techniques selon lui, le matériel est abimé. Il précise également que des habitations du bourg ne sont pas reliées à l'assainissement collectif et rejettent les eaux usées dans la nature. En outre, il demande pourquoi le toit terrasse de l'école n'est pas couvert en toiture « normale ».

Des réponses sont apportées par Monsieur le Maire et Bernard DAUPHIN : le toit terrasse est imperméable depuis les travaux de l'entreprise DL Couverture et des changements des descentes d'eau, les agents nettoient également régulièrement le toit terrasse pour éviter que des feuilles bouchent les évacuations. Pour le raccordement à l'assainissement collectif, des vérifications seront faites pour savoir, si les personnes citées par Daniel GOICHOT, paient la redevance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obtention du permis d'aménager pour le projet de lotissement route d'Avèze le 24 mars 2026.

4.3 – Restes à réaliser 2025 – information

Monsieur le Maire présente les restes à réaliser 2025 qui seront inscrits au BP 2026.

Pour le budget principal :

Dépenses d'investissement - Opération	Montant en €
Opération 00 – Financières	1 105,20
Opération 143 – Résidence séniors	11 000,00
Opération 158 – Voirie	141 950,79
Opération 161 – Aménagement parking	993,60
Opération 162 – Acquisition matériel	3 715,49
Opération 169 – Divers bâtiments	14 618,86
Opération 170 – Eglise	2 556,72
Opération 171 – Bâtiment la Poste	1 000,00
Opération 177 – Signalisation	10 101,66
Opération 181 – Local chasse	758,40
Opération 182 – Eclairage public	19 387,21
Opération 183 – Maison de santé	9 122,00
Opération 185 – Salle paroissiale	1 000,00
Opération 186 – Salles associatives	36 233,21
Opération 188 – Ateliers municipaux	1 000,00
Opération 191 – Bâtiment les Petits Princes	7 700,00
Opération 194 – Presbytère et annexe	1 000,00
Opération 195 – Ecole	1 116,02
Opération 197 – Gendarmerie	27 560,00
Opération 198 – Médiathèque	190,40
Opération 201 – Tiers lieu	676,39
Opération 203 – Entreprise électrique	7 767,65
Opération 204 – Pont de la Garde	120 000,00
Opération 205 – Lotissement étude	12 000,00
Opération 206 – Bâtiment la Ferme Saint Joseph	2 800,00
Opération 207 – Etude réseau de chaleur	10 000,00
Opération 208 – Sport santé	5 000,00
Total	450 353,60
Recettes d'investissement - Opération	Montant en €
Opération 158 – Voirie	94 723,00
Opération 186 – Salles associatives	57 211,00
Opération 197 – Gendarmerie	92 161,00
Opération 204 – Pont de la Garde	89 338,00
Total	333 433,00

Pour le budget assainissement :

Dépenses d'investissement - Opération	Montant en €
Opération 0	6 162,47
Total	6 162,47

Les restes à réaliser ont été transmis à la Trésorerie et intégrés au budget 2026.

4.4 – Affectation des résultats 2025 – budget principal

Le Conseil Municipal ;

-statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

-constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 148 175,03€ ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

-décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

148 175,03	au compte 1068 (recette d'investissement)
0,00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
167 685,82	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

4.5 – Affectation des résultats 2025 – budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal ;

-statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

-constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 1 171,64€ ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

-décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1 171,64	au compte 1068 (recette d'investissement)
0,00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
7 666,11	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

4.6 – Affectation des résultats 2025 – budget Parc d'activités la Croix Haute

Le Conseil Municipal ;

-statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

-constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 72 157,20€ ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

-décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

0,00	au compte 1068 (recette d'investissement)
72 157,20	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
30 566,20	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

5 – Informations et questions diverses

-Projet réseau de chaleur

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du TE63 annonçant que le conseil d'exploitation de la Régie Chaleur a émis un avis négatif à la poursuite du projet. Plusieurs points sont problématiques : une densité thermique faible, le caractère récent de certaines chaudières, une incertitude sur les débouchés de la chaleur à long terme sur certains bâtiments, et une compétitivité limitée du prix de la chaleur par rapport à la référence du chauffage. Ces éléments représentent un risque non-négligeable pour l'équilibre économique du projet.

-Tour de table

- Incendie à la crèche de St Julien Puy Lavèze ce jour, le bâtiment est entièrement détruit ;
- Vernissage exposition le samedi 11 avril à 17h ;
- Election Président et exécutif de la Communauté de Communes le samedi 11 avril ; Sandrine ESPINOUBE considère qu'il est dommage qu'il n'y ait pas de parité au sein de la Com Com ;
- Foyer des jeunes à nouveau vandalisé, l'entrepreneur avait fini le faux-plafond et le lendemain matin tout était arraché, il est scandaleux de dégrader volontairement des biens. La serrure a été changée. L'entreprise va reprendre les travaux qui couteront plus cher à la Commune, celle-ci ne facturera pas la main d'œuvre supplémentaire ;
- Odeurs de fuel à l'école – Lors de la livraison, le livreur n'a pas arrêté à temps le remplissage et du fuel s'est écoulé par le trop plein ;
- Sylvie SAURAT revient sur l'introduction du Maire lors de la séance d'installation. Elle dit qu'il n'y a pas eu de campagne électorale agressive. Monsieur le Maire dit que cela est désormais derrière nous mais que son mot correspondait à un ressenti collectif ;
- Des dégradations auraient eu lieu également à la Ferme ; bâtiment désormais en copropriété Commune et Communauté de Communes ;
- Lors de ces derniers jours, les services techniques ont loué la minipelle pour des travaux de fossés notamment à Noilhaguet, de l'enrobé à froid et de l'empierrement. Daniel GOICHOT précise que les chantiers, faits par les agents du service technique, sont commencés mais ne sont pas terminés ;
- Hugo BOURGEOIS demande des précisions concernant la stérilisation des chats ; il est précisé qu'une campagne est en cours et que la stérilisation des chats via l'association SOS Chats pour les chats errants, est moins onéreuse. La commune adhère à cette association d'utilité publique.

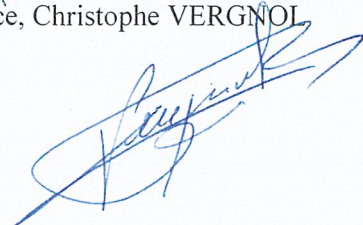
La séance est levée à 22h35

Le procès-verbal est approuvé le 24 avril 2026

Le Maire, Christophe SERRE



Le secrétaire de séance, Christophe VERGNOI



TAUVES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Note de présentation – Conseil municipal – 9 avril 2026

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Le total des recettes réalisées est de 1 124 777,92 euros.

Le chapitre 64 - charges de personnel-remboursements est de 0€, l'aide de l'Etat sur le conseiller numérique étant achevée.

Le chapitre 70 - produits des services et ventes diverses est de 62 276,49€, avec une petite progression notamment des remboursements de frais par la communauté de communes (médiathèque, les petits princes). Cet article comprend la participation des familles à la cantine (25 457€).

Au chapitre 73 - versements sur recettes, stabilité avec 98 100,90€ (99 557,43€ en 2024).

Au chapitre 74 - Nous passons pour ce chapitre de 352 644,96€ en 2024 à 347 492,46€ en 2025. Le produit fiscal baisse sur la partie taxe d'habitation des résidences secondaires.

Au chapitre 75 - autres produits de gestion courante, belle augmentation à 260 303,30€ dont les loyers (187 404,09€), refacturations de charges (40 634,95€) et remboursements d'assurance, acompte suite grêle (28 313,94€), divers, remboursements arrêts maladies...

Le chapitre 77 - produits exceptionnels à 1 457,24€

Les opérations d'ordre au 042 sont de 10 743,99€

L'enseignement principal est que les recettes de la commune sont confortées par son parc locatif incluant désormais la maison de santé. Attention au tassement du produit fiscal, lié au nouveau régime de déclaration des résidences secondaires. Le taux de réalisation des recettes prévus au BP a été un peu moins bon que prévu.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les réalisations sont de 976 602,89 euros

Le chapitre 11 - charges à caractères général est de 402 118,85€ contre 410 540,72€ en 2024. Le coût de l'énergie diminue, les achats sont maîtrisés, les prestations extérieures augmentent (élagage, lamier...). Au sein du chapitre 11, **le chapitre 60 = 186 371,81€, le chapitre 61 = 123 384,58€, le chapitre 62 = 69 268,25€** contre 74 440,54€ en 2024.

Le chapitre 12 correspondant aux charges de personnel : il évolue de 406 749,02€ en 2024 à 385 901,24€ en 2025, c'est ce qui permet de conserver un bon excédent de fonctionnement annuel. A noter le départ à la retraite de la secrétaire de mairie le 1^{er} juillet 2025.

Le chapitre 14 - atténuations de produits : 441€

Le chapitre 65 - autres charges de gestion courante est de 123 619,80€, en 2024 ce chapitre comptait la subvention finale au budget annexe lotissement (70 164€)

Au chapitre 66, les charges financières sont de 29 331,25€ en diminution car en 2025 il n'y a plus eu de prêt à court terme.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent en 2025 de 105 004,6€ mais en 2024 il y avait 70 000 euros de subvention d'équilibre final au lotissement les cotes 2.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Le résultat de fonctionnement 2025 est de 148 175,03€ contre 152 847,11€ en 2024, 103 994,29 € en 2023, 83 634,26 € en 2022. Il aurait pu être meilleur mais certaines recettes, le produit fiscal en particulier, ont été un peu moins élevées que prévu.

INVESTISSEMENT RECETTES 2025 : 527 549,79€

Emprunt long terme = 135 000€ sur les investissements directs + 65 000€ étage bâtiment la ferme

Excédent de fonctionnement 2024 capitalisé = 152 847,11€ (la totalité)

000-21 immobilisations corporelles = 3 753,32€

FCTVA = 45 186,47€ (sur investissement 2024)

Taxe aménagement = 2 133,03€ (art 10226)

Dépôts et cautionnements = 1 045,91€

Amortissements = 27 918,95€

Subventions perçues = 93 465€

INVESTISSEMENT DEPENSES 2025 = 695 235,61€; il était de 1 184 461,42€ en 2024

OPERATIONS	CA 2025
Voirie communale	153 370,21
Aménagement parking MSP	0,00
Acquisition matériel	27 352,34
Accès terrain foot	17 366,40
Bâtiment Mairie	5 783,90
Divers bâtiments communaux	7 581,14
Signalisation	898,34
Local chasse	325,80
Eclairage public	1 663,79
Maison de Santé Pluridisciplinaire	1 638,00
Equipement école	4 883,98
Salle asso et sécurité école	63 688,61
Bâtiment gendarmerie	1 440,00
Bâtiment médiathèque	1 809,60
Tiers lieu @c'thuel	323,61
Travaux église	6 443,28
Bat entreprise électrique	2 232,35
Terrain de tennis	65 246,40
Achat bâtiment la Ferme Saint Jo	67 200,00
TOTAL dépenses directes d'équipement	429 247,75
Annuité emprunts	132 511,95
Reprise déficit 2024	118 672,25

Le total des dépenses d'investissement est de 695 235,61€ dont la reprise déficit 2024 = 118 672,25€

Le total des recettes d'investissement est de 527 549,79 €

Soit un déficit d'investissement de 167 685,82 € à reporter en 2026

→ La totalité de l'excédent de fonctionnement 2025 est à affecter à l'investissement 2026

Les restes à réaliser sont de 333 433 euros en recettes et 450 353,60 euros en dépenses

Pour le budget principal :

Dépenses d'investissement - Opération	Montant en €
Opération 00 – Financières	1 105,20
Opération 143 – Résidence séniors	11 000,00
Opération 158 – Voirie	141 950,79
Opération 161 – Aménagement parking	993,60
Opération 162 – Acquisition matériel	3 715,49
Opération 169 – Divers bâtiments	14 618,86
Opération 170 – Eglise	2 556,72
Opération 171 – Bâtiment la Poste	1 000,00
Opération 177 – Signalisation	10 101,66
Opération 181 – Local chasse	758,40
Opération 182 – Eclairage public	19 387,21
Opération 183 – Maison de santé	9 122,00
Opération 185 – Salle paroissiale	1 000,00
Opération 186 – Salles associatives	36 233,21
Opération 188 – Ateliers municipaux	1 000,00
Opération 191 – Bâtiment les Petits Princes	7 700,00
Opération 194 – Presbytère et annexe	1 000,00
Opération 195 – Ecole	1 116,02
Opération 197 – Gendarmerie	27 560,00
Opération 198 – Médiathèque	190,40
Opération 201 – Tiers lieu	676,39
Opération 203 – Entreprise électrique	7 767,65
Opération 204 – Pont de la Garde	120 000,00
Opération 205 – Lotissement étude	12 000,00
Opération 206 – Bâtiment la Ferme Saint Joseph	2 800,00
Opération 207 – Etude réseau de chaleur	10 000,00
Opération 208 – Sport santé	5 000,00
Total	450 353,60

Recettes d'investissement - Opération	Montant en €
Opération 158 – Voirie	94 723,00
Opération 186 – Salles associatives	57 211,00
Opération 197 – Gendarmerie	92 161,00
Opération 204 – Pont de la Garde	89 338,00
Total	333 433,00

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	118 672,25	0,00	118 672,25	0,00
Opérations	976 602,89	1 124 777,92	576 563,36	527 549,79	1 553 166,25	1 652 327,71
Total	976 602,89	1 124 777,92	695 235,61	527 549,79	1 671 838,50	1 652 327,71
Résultat de clôture		148 175,03	167 685,82		-19 510,79	
Restes à réaliser	0,00	0,00	450 353,60	333 433,00	450 353,60	333 433,00
Total cumulé	0,00	148 175,03	618 039,42	333 433,00	430 842,81	333 433,00
Résultat définitif		148 175,03	284 606,42		-136 431,39	

BUDGETS ANNEXES

Budget annexe assainissement

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 67 181,19 euros

Recettes de fonctionnement : 68 352,83 euros

Excédent de l'année = 1 171,64 euros

Soit un excédent de fonctionnement 2025 de 1 171,64 euros

Investissement

Dépenses d'investissement : 40 561,55 euros

+ reprise déficit 2024 : 9 575,08 euros soit 50 136,63 euros

Recettes d'investissement : 42 470,52 euros

Soit un déficit d'investissement 2025 de 7 666,11 euros

Les restes à réaliser sont de 6 162,47 euros en dépenses

Besoin de financement et affectation de résultat

Le déficit d'investissement + le déficit des restes à réaliser donnent le besoin de financement de 13 828,58€.

La totalité de l'excédent de fonctionnement 2025 est à affecter à l'investissement 2026 soit 1 171,64€.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	9 575,08	0,00	9 575,08	0,00
Opérations	67 181,19	68 352,83	40 561,55	42 470,52	107 742,74	110 823,35
Total	67 181,19	68 352,83	50 136,63	42 470,52	117 317,82	110 823,35
Résultat de clôture		1 171,64	7 666,11		6 494,47	

Restes à réaliser	0,00	0,00	6 162,47	0,00	6 162,47	0,00
Total cumulé	0,00	1 171,64	13 828,58	0,00	332,00	0,00
Résultat définitif		1 171,64	13 828,58		12 656,94	

Budget annexe parc d'activités la Croix Haute

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 5 050 euros

Recettes de fonctionnement : 80 396,20 euros vente Manry Energies (49 830€) et opérations d'ordre (30 566,20€)

Excédent de l'année = 72 157,20 euros

Investissement

Dépenses d'investissement : 30 566,20 euros (opérations d'ordre)

Recettes d'investissement : 0 euros

Soit un déficit d'investissement 2025 de 30 566,20 euros

Affectation de résultat : L'excédent de fonctionnement est reporté en fonctionnement et le déficit d'investissement est reporté également

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 189,00	0,00	0,00	0,00	3 189,00	0,00
Opérations	5 050,00	80 396,20	30 566,20	0,00	35 616,20	80 396,20
Total	8 239,00	80 396,20	30 566,20	0,00	38 805,20	80 396,20
Résultat de clôture		72 157,20	30 566,20			41 591,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	72 157,20	30 566,20	0,00	0,00	41 591,00
Résultat définitif		72 157,20	30 566,20			41 591,00

Cournon d'Auvergne, 11/03/2026

Monsieur SERRE, Maire de TAUVES

Service : Transition Energétique
E-mail : energies@te63-sieg.fr

Objet : Notification d'avis relatif au projet de réseau de chaleur de TAUVES

Monsieur SERRE,

Je vous contacte dans le cadre de votre demande de transfert de compétence réseau de chaleur et de froid en date du 22/01/2026.

Le 30 janvier 2026 s'est tenu un conseil d'exploitation de la Régie Chaleur durant lequel nos équipes techniques nous ont présenté les éléments technico-économiques de votre projet. À la suite d'un examen rigoureux de ces éléments, plusieurs points nous semblent problématiques notamment :

- Une densité thermique faible qui fragilise l'obtention des subventions
- Le caractère récent et donc encore non amorti de certaines chaudières
- Une incertitude sur les débouchés de la chaleur à long terme sur certains bâtiments
- Et in fine une compétitivité limitée du prix de la chaleur par rapport à la référence de chauffage

Ces éléments représentent un risque non-négligeable pour l'équilibre économique de votre projet, aussi, je suis au regret de vous annoncer que le conseil d'exploitation de la Régie Chaleur a émis un avis négatif à la poursuite du développement du projet par le TE63.

Nos équipes restent à votre disposition pour toute explication complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur SERRE, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien GOUTTEBEL
Président



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME